

# yélo

## Et si **vous** passiez au **vélo électrique** ?



À L'ACHAT

AVEC UNE AIDE POUVANT ALLER

jusqu'à  
**400€<sup>(1)</sup>**

Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**



# Lâchez le volant, prenez **le guidon**

Plus d'informations sur [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr)

(1) Pour connaître les conditions d'attribution de l'aide allez sur [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr) rubrique « Vélo » ou à la Maison de la Mobilité. Dispositif applicable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 dans la limite de l'enveloppe allouée.

Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**



yélo



# Aide à l'achat d'un **vélo électrique**

Pour favoriser la pratique du vélo sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle vous propose une aide à l'achat d'un vélo électrique\* (neuf ou reconditionné à usage personnel) pouvant aller de 100 à 400 € selon votre Quotient Familial.

➤ **Les conditions à remplir pour bénéficier de l'aide :**

- Être majeur et résider dans l'agglomération de La Rochelle
- Effectuer son achat auprès d'un vendeur partenaire de l'opération (liste accessible en ligne sur le site Yélo)
- S'engager à ne pas revendre le vélo électrique dans une durée de 3 ans

L'aide à l'achat peut être attribuée une seule fois à chaque membre du foyer.

Les personnes morales ne peuvent pas en bénéficier.

Elle est progressive en fonction du Quotient Familial (QF) basée sur les calculs CAF.

Pour connaître votre Quotient Familial : si vous êtes allocataire CAF connectez-vous à votre espace sur [caf.fr](http://caf.fr) ; si vous n'êtes pas allocataire adressez-vous à la Maison de la Mobilité ou utilisez le calculateur de Quotient Familial en ligne sur le site [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr)

➤ **Si votre Quotient Familial est inférieur ou égal à 750 € :**

1 Allez à la Maison de la Mobilité, Place de Verdun à La Rochelle pour calculer votre Quotient Familial et étudier votre éligibilité à l'aide\*

- **QF inférieur ou égal à 450 €** : 40% du prix d'achat, plafonné à 400 €
- **QF inférieur ou égal à 650 €** : 30% du prix d'achat plafonné à 300 €
- **QF inférieur ou égal à 750 €** : 20% du prix d'achat plafonné à 200 €

2 Demandez un devis chez l'un des vendeurs partenaires

3 Envoyez votre devis et les pièces justificatives au service Mobilité et Transports qui traitera votre demande

Par mail : [prime-vae@agglo-larochelle.fr](mailto:prime-vae@agglo-larochelle.fr)

Par courrier :

**Communauté d'Agglomération de La Rochelle**

**Service Mobilité et Transports**

6 rue Saint-Michel / CS 41287

17086 La Rochelle Cedex 02

➤ **Si votre Quotient Familial est supérieur à 750 €**

1 Achetez votre vélo électrique chez l'un de nos vendeurs partenaires (liste accessible en ligne sur le site Yélo)

2 Envoyez votre facture et les pièces justificatives au service mobilité-transports qui vous versera directement l'aide de 100 €\*

Pour plus de précisions sur les démarches à effectuer (dossier à remplir, liste des vendeurs partenaires, pièces à fournir) : [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr) / rubrique vélo / aide à l'achat d'un Vélo électrique

**Contact :**

Maison de la Mobilité : **0 810 17 18 17** (0,06€/mn + prix appel)